

VILLE DE COUERON - 44220 - ARRONDISSEMENT DE NANTES

## ARRÊTÉ

Service:

Prévention et tranquillité publique 2024

Références : P.L.C - E.L..

N°

704-2024

Objet:

PROROGATION DE REGLEMENTATION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT - RUE

**JEAN BART - DU 05 JANVIER 2025 AU 17 JANVIER 2025.** 

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route :

Vu l'arrêté n°659-2024 en date du 02 décembre 2024 ;

Considérant

la demande de la DLE OUEST qui souhaite réaliser des travaux de renouvellement de réseau eau potable et A.E.P. et de rénovation de branchement, rue Jean Bart, il convient de réglementer la circulation et le stationnement pendant la durée des

travaux;

Considérant

que les travaux ne seront pas achevés à la date prévue du 04 janvier 2025 ;

## arrête

Article unique: Les dispositions de l'arrêté n°659-2024 en date du 02 décembre 2024 sont prorogées jusqu'au 17 janvier 2025.

À Couëron, le 23 DEC. 2024

Carole Grelaud

Maire

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours https://citoyens.telerecours.fr/ dans un délai de deux mois à compter de sa publication.